



Toutes nos ventes et prestations sont conclues et exécutées aux conditions ci-dessous.

Il ne pourrait en être autrement, que si nous y dérogeons de façon expresse.

En particulier, les conditions d'achat de nos clients ne nous sont pas opposables.

1. CONCLUSION DE LA VENTE

Les commandes passées par référence à une offre de notre part ou à un catalogue, de même que celles reçues directement par nos commerciaux, sont réputées être exécutées aux conditions de cette offre, sous réserve des précisions suivantes:

- Nous nous réservons le droit de modifier nos outils dans le but d'y apporter des améliorations.
- La différence de prix qui pourrait en résulter demeurerait à la charge du client.
- Nos offres étant fonction des conditions économiques et de change au jour de la présentation, les prix ne sont ainsi donnés qu'à titre indicatif, la facturation devant être faite aux prix en vigueur au jour de la livraison.
- Les modifications de prix et celles résultant des améliorations que nous aurons jugées nécessaires à l'outillage lui-même, ne peuvent justifier une annulation de la part du client.

2. DISPOSITIONS PARTICULIERES COMPLEMENTAIRES CONCERNANT L'OUTILLAGE DE FABRICATION NON STANDARD, A LA DEMANDE DU CLIENT

Le prix applicable à la fourniture est, sous réserve de modification des conditions économiques et de change, celui indiqué dans nos confirmations de commandes, toute évaluation antérieure de ce prix n'ayant aucune valeur contractuelle. Nos confirmations valent contrat, si elles ne sont pas contestées dans un délai de 8 jours.

Nous nous réservons la possibilité de subordonner la mise en fabrication et la livraison aux paiements d'acomptes.

3. REGLEMENTS

Sauf conventions particulières, nos factures sont payables net par virement ou prélèvement à réception pour les prestations et à 30 jours pour le matériel. Toute facture d'un montant inférieur à 15 euros sera payable à réception.

4. RETARDS DE PAIEMENT

En tout état de cause les montants de factures demeurés impayés plus d'un mois après leurs dates d'exigibilité, portent de plein droit intérêt aux taux de 1.5% par mois dès lors que le client est mis en demeure de payer et à compter de la réception de la mise en demeure. Le client sera également de plein droit, débiteur d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€.

En cas de non-paiement d'une facture, dans un délai de 10 jours après mise en demeure, une majoration de 11.5% est appliquée sur le montant total de la facture, avec un minimum de 15€.

Le non-paiement d'une facture ou d'un effet à leur date d'échéance entraîne, nonobstant toute clause contraire, l'exigibilité immédiate du montant intégral dû, même au titre de livraisons postérieures à la date d'émission de factures ainsi impayées. Toutes livraisons de commandes en cours seront suspendues jusqu'à régularisation des impayés; nous nous réservons dans ce cas la faculté de ne livrer que contre remboursement.

La présente application ne fait pas obstacle à l'application de la clause de réserve de propriété stipulée au paragraphe 9 ci-dessous.

5. LIVRAISONS

Les délais de livraison donnés de bonne foi, ne le sont qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages-intérêts.

Notre Société est libre de refuser toute livraison au client qui ne serait pas à jour de ses règlements envers notre société. Nos prix s'entendent départ usines et agences, port et emballage non compris et hors taxes.

Toute réclamation doit nous être adressée par écrit recommandé AR dans un délai de 5 jours ouvrables à partir de la livraison de la marchandise.

En cas d'avarie, il appartient au destinataire de formuler toute réserve vis-à-vis du transporteur.

Réception – NON CONFORMITE

Le nombre et l'état des produits doivent être impérativement vérifiés à la réception de la marchandise.

Les réclamations concernant la qualité de la marchandise devront être formulées par écrit recommandé AR uniquement et dans un délai de 5 jours ouvrables, à partir de la réception. Passé ce délai de 5 jours ouvrables après la réception des produits, aucune réclamation concernant la conformité, la détérioration des produits ou des manquants ne pourra être admise et la Sté LEITZ sera dégagée de toute responsabilité, les produits étant réputés conformes en nombre et en qualité à ceux qui ont été commandés.

6. CONTESTATION – GARANTIE

Toute marchandise reconnue défectueuse après expertise par notre service technique, sera remplacée par nos soins. De convention expresse, au titre de la garantie, notre seule obligation sera le remplacement de la pièce défectueuse. Nous ne serions notamment pas tenus responsables de quelques autres conséquences dommageables que ce soient.

7. MODELES – DESSINS ET PROJETS D'EXECUTION

Tous les clichés, dessins, modèles ou échantillons sont notre propriété et ne pourront pas être utilisés à d'autres fins ou être reproduits.

8. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le lieu de juridiction stipulé est COLMAR. Les tribunaux de Colmar sont donc compétents à l'exclusion de tout autre, même en cas de pluralité de défendeurs ou en cas d'appel en garantie.

9. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La marchandise demeure notre propriété jusqu'à paiement intégral du prix.

Le transfert de propriété ne s'opère au profit de l'acquéreur, qu'après le paiement de la dernière échéance.

A défaut de restitution immédiate par l'acheteur, mis en demeure de payer, ou restituer, il suffira d'une simple ordonnance de référé rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Colmar, à qui il est fait attribution de juridiction, pour obtenir cette restitution.

En cas de restitution, les montants réglés à la date de cette restitution restent acquis à la Ste LEITZ à titre de dommages-intérêts forfaitaires. L'acceptation par notre société de la remise d'effets de commerces n'empêche ni novation, ni dérogation aux effets de cette clause.